



Se soigner en allant au musée

ELIO SOTTAS

Le Canton et l'Association des communes neuchâteloises s'unissent pour promouvoir la santé au sein de la population. Le Conseil d'Etat investit 200 000 francs dans cette collaboration.

Et si la culture pouvait remplacer les antidépresseurs... Le Canton et la Ville de Neuchâtel s'allient pour créer une «ordonnance muséale». Dès aujourd'hui, les médecins de la commune de Neuchâtel pourront prescrire à leurs patients une visite gratuite au musée pour améliorer leur santé psychique et mentale. 10 000 francs sont investis à parts égales par le Canton et la Ville pour cette action. «Visiter un musée, ça peut encourager certains à sortir de chez eux», soutient Julie Courcier Delafontaine, conseillère communale neuchâteloise en charge de la culture. «Une ou deux heures de visite, c'est déjà une activité physique.» Sont concernés: Les Musées d'art et d'histoire, d'ethnographie, d'histoire naturelle et le Jardin botanique. Il vous faudra cependant courir chez votre généraliste si vous souhaitez profiter de ces visites, seules 1000 ordonnances seront délivrées cette année. «350 ordonnances ont déjà été précommandées par les médecins de la région», se réjouit Julie Courcier Delafontaine. Une initiative qui ne vient

pas de nulle part. En 2021, durant le Covid, la Commune avait déjà offert à toute sa population, via un tout-ménages, des ordonnances muséales.

Pendant cinq ans

Cette «ordonnance muséale» s'inscrit dans un plan plus large pour promouvoir la santé auprès de la population neuchâteloise. Le Canton et l'Association des communes neuchâteloises (ACN) s'associent en effet pour développer des actions de proximité dans toutes les communes de la région. Ce partenariat, formalisé en 2024 par la signature d'une convention, est prévu pour une durée de cinq ans.

Les domaines prioritaires sont l'activité physique, la santé psychique, l'insertion sociale des seniors et la cohésion sociale. Le Canton propose aux communes des projets clés en main, comme Reliâges (pour l'intégration sociale des seniors). Il leur propose également de participer à des appels à projets et soutient les initiatives intercommunales.

200 000 francs «investis»

Le Département de la santé, des régions et des sports (DSRS) entend débloquer 200 000 francs chaque année pour cette collaboration.

«Ces 200 000 francs ne sont pas dépensés, mais investis», soutient le conseiller d'Etat Frédéric Mairy. «Nous sommes convaincus que la prévention a un rôle prépondérant sur la santé future de la population. Cela contribue également à la maîtrise des coûts.» La prévention et la promotion de la santé représentent environ 1,5% du budget total alloué à la santé dans le Canton, estime Lysiane Ummel Mariani, cheffe de l'Office cantonal de la promotion de la santé et de la prévention. Elle précise toutefois qu'il est difficile de délimiter les frontières de ce qui appartient ou non à cette catégorie.

Frédéric Mairy reconnaît que pour le moment, «la promotion et la prévention sont les parents pauvres de la santé».

Une visite du Musée d'ethnographie durant la Nuit des musées 2024.

ARCHIVES DAVID MARCHON



Une visite du Musée d’ethnographie durant la Nuit des musées 2024.ARCHIVES DAVID MARCHON